

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	61 (1932)
Heft:	15
Rubrik:	Le départ de M. le conseiller d'État Ernest Perrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le départ de M. le conseiller d'Etat Ernest Perrier

Si, d'une part, la détermination ferme de notre cher et honoré Directeur de l'Instruction publique de se retirer à l'abbaye de Bénédictins de Sainte-Marie de La Pierre-qui-vire fut pour un grand nombre une cause de stupéfaction, d'autre part, l'exemple d'abnégation qu'il nous donne à tous est vraiment magnifique. Il avait fallu peu de temps à M. Perrier pour gagner l'entièvre confiance du corps enseignant à tous les degrés. Déjà comme suppléant de M. Georges Python à la Direction de l'Instruction publique, il avait fait preuve d'une si grande clairvoyance et d'une telle hauteur de vues que son nom était sur toutes les lèvres pour désigner le successeur du grand magistrat fribourgeois. Une fois entré en fonctions comme tel, il fut bien vite à l'aise dans toutes les sections de son important dicastère.

Aussi, nous faisons-nous un honneur et un devoir, puisque cette carrière vient d'être interrompue par une décision énergique et irréversible qui honore son auteur et le place à un haut degré dans notre admiration tout en privant le pays d'une si féconde activité, de retracer ici les principaux caractères de la magistrature de M. Perrier dans le domaine de l'instruction et de l'éducation.

Tout en se déclarant profane en pédagogie, le Conseiller d'Etat Perrier comprenait de façon remarquable les besoins actuels de l'école fribourgeoise. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire en la méditant l'admirable circulaire qu'en date du 23 avril 1929, il adressait aux inspecteurs scolaires, aux commissions d'école et au corps enseignant. Après avoir souligné et flétrit à juste titre le laisser aller qui paraît être notre défaut national, il insistait sur la préoccupation constante que doivent avoir tous les éducateurs fribourgeois « de donner à notre jeunesse des habitudes d'ordre, d'exactitude, de propreté, de constance dans l'effort, de travail bien fait ». Il ajoutait quelques lignes plus loin : « Vous vous efforcerez d'ailleurs de favoriser l'initiative personnelle de vos enfants : l'éducation doit discipliner, elle ne doit pas comprimer. » Il terminait en disant : « Conservons jalousement à notre peuple ses belles qualités religieuses et morales ; cultivons-les, augmentons-les ; c'est là notre premier devoir. »

Ces précieuses directions et exhortations résument parfaitement les aspirations et les vues du Directeur de l'Instruction publique qui vient de nous quitter, en matière d'éducation. M. Perrier était l'homme ponctuel par excellence,



le magistrat loyal et intègre sans défection. Il désirait et réalisait lui-même le perfectionnement dans le travail ; il souhaitait voir les maîtres tendre graduellement à l'épanouissement intellectuel de leurs élèves et placer l'éducation à la base de la formation de la jeunesse. Une de ses premières préoccupations à son arrivée à l'Instruction publique fut de procéder à un remaniement complet du programme général des écoles primaires en ce sens que l'école doit avant tout apprendre à travailler, qu'elle doit inculquer des connaissances choisies et en nombre limité tout en développant un vif intérêt pour l'étude et en suggérant d'heureuses initiatives. L'orientation des cours complémentaires a également retenu toute son attention. De même, le dévoué magistrat n'a cessé d'accorder une bienveillance particulière à la prospérité des écoles secondaires. A peine entré en fonctions, M. Perrier a témoigné un vif attachement aux instituteurs, aux inspecteurs scolaires et aux professeurs à tous les degrés. Si, d'un côté, il entendait obtenir de l'enseignement des résultats essentiellement pratiques, il vouait, en revanche, une sollicitude spéciale à la situation matérielle du corps enseignant. En toutes circonstances, il a donné sous ce rapport des preuves tangibles de ses intentions généreuses en faveur de ses subordonnés. On n'intervenait jamais en vain auprès de lui lorsqu'il s'agissait d'aider à sortir de la détresse un maître digne d'intérêt et soumis à l'épreuve. Un de ses derniers gestes au moment de son départ fut un acte de générosité envers un instituteur méritant. Il savait, par contre, être sévère et inflexible envers un éducateur indigne de ce nom ou enclin à la paresse et à la négligence des devoirs professionnels. Il goûtait les travaux pédagogiques et trouvait une réelle satisfaction à prendre part aux discussions des assemblées de la Société d'éducation ou de la conférence des inspecteurs scolaires.

Les œuvres annexes de l'école étaient l'objet de son attention. C'est grâce à son impulsion que la mutualité scolaire et l'inspection sanitaire des écoles ont définitivement pris position dans notre organisation cantonale. Attentif à tous les progrès, il rêvait d'introduire un service spécial de bibliothèque scolaire, de projections lumineuses, de cinéma et de radio-diffusion adaptés à l'école fribourgeoise.

Dans les autres ordres de l'enseignement, que ce soient les cours professionnels ou l'enseignement supérieur, ses initiatives n'ont été ni moins nombreuses, ni moins fécondes. Elles ne se mesurent pas au temps que M. le Conseiller Perrier a passé à la Direction de notre organisation scolaire. L'histoire des cinq dernières années en acquiert, dès lors, un caractère très spécial de vie et d'activité que dominent une remarquable unité et une persévérance inlassable.

Tout d'abord, l'honorables chef de nos écoles devait, en sa qualité de président de la Fédération internationale pour la diffusion de l'enseignement ménager, vouer des soins particuliers à nos écoles ménagères, en un temps de vie chère où l'enseignement des diverses tâches domestiques présente un aspect non seulement moral et social, mais encore et surtout économique. Aussi prit-il la résolution de compléter, d'après un rythme plus accéléré de trois institutions par an, le réseau de ces classes dont le bienfait mérite d'être généralisé. D'autres cours plus importants encore s'adressant à la jeunesse des métiers féminins ont également fait l'objet de sa sollicitude.

Mais c'est le Technicum qui bénéficia largement de ses heureuses interventions. Sous une nouvelle direction, jeune et active, notre établissement voyait s'augmenter le nombre de ses élèves ; avec l'appui de la Direction de l'Instruction publique, il renforçait le programme de ses études, précisait les

conditions de ses épreuves et enseignait ses multiples spécialités dans une installation technique moderne. Aujourd'hui, un bâtiment vaste et confortable, adapté à son but, loge les ateliers et les laboratoires où nos jeunes apprentis et nos futurs techniciens se livrent à un travail facilité, dans des conditions de sécurité absolue et avec un meilleur rendement. Certes, la rente du capital investi dans cette construction, aussi pratique que moderne, grèvera pendant de longues années le budget du Technicum ; mais, en retour, cette institution pourra assurer à ses élèves une formation professionnelle ou technique vraiment sérieuse.

Dans le même ordre d'idées, notre vieux Collège a salué, à l'occasion du 350^{me} anniversaire de sa fondation, la rénovation des élégantes façades de son église et de son cloître, la restauration de la plupart de ses locaux de classe, l'amélioration de ses abords et de ses cours, ainsi que la construction d'un vaste édifice, confortable et hygiénique, où s'abrite son principal internat. L'Université pouvait-elle échapper aux préoccupations de cet ami sincère des études supérieures que restera le vaillant M. Perrier, en notre souvenir ? Son admiration pour cette œuvre si honorable et pour celui qui en fut le fondateur, ne devait pas être platonique. Aussi, dès la première heure, s'ingénia-t-il à y apporter des perfectionnements, en dépit des difficultés des temps et des charges accrues des budgets. M. Perrier sut intéresser à cette cause la Direction des Travaux publics et l'on vit bientôt nos facultés de droit et de lettres échanger des locaux de fortune, mal éclairés et vieillis, contre des salles modestes, peut-être, confortables néanmoins, où les diverses spéculations juridiques et littéraires ont la possibilité d'assurer, dans d'excellentes conditions, le développement de leurs cours de séminaires.

Outre l'Institut de droit canonique créé de toutes pièces à la faculté de théologie, selon des directions de la Congrégation pontificale des Etudes supérieures et Séminaires, il faut mentionner l'encouragement donné à la réalisation de l'institut de pédagogie entrevu par MM. Python et Decurtins, et qui a atteint sa deuxième étape ensuite de l'organisation de cours universitaires de méthodologie de l'enseignement secondaire.

Sous l'action du nouveau grand maître de l'Université, quelques branches nécessaires au programme, riche cependant, de notre *Alma Mater* ont été introduites et un cours pratique de français moderne est érigé à l'intention des étudiants de langue allemande. Toujours avec ses encouragements, la caisse de retraite des professeurs a subi, grâce à une réassurance, la plus réjouissante transformation qui garantit aux maîtres de notre institut supérieur du Collège St-Michel, du Technicum et de l'Institut agricole, une retraite convenable. Que de mesures encore ont été prises par l'initiative ou sous la dictée du directeur qui a renoncé à un poste correspondant si bien à ses aptitudes et à son amour du progrès ! Que d'études surtout d'où devait naître un renouveau pour notre système scolaire ! Ces travaux préliminaires restent comme une indication ; ils seront repris à une heure propice par un successeur qui comprendra le rôle du magistrat disparu et, peut-être, sera-t-il donné, un jour, à M. Perrier de voir se réaliser son rêve et sur le bel emplacement qu'il avait agréé, au quartier de Miséricorde, s'élever un édifice universitaire, noble dans ses lignes simples, digne du haut enseignement que Fribourg est fier, à bon droit, d'offrir à quelque mille jeunes catholiques accourus en ses murs, de la plupart des cantons suisses et de nombreux pays étrangers.

Nous ne terminerons pas ce trop court aperçu d'une activité si bienfaisante,

exercée avec une haute compréhension des besoins de l'école moderne, sans souligner les aspirations profondément chrétiennes dont M. Ernest Perrier s'inspirait toujours dans les décisions qu'il avait à prendre. A la fois excellent juriste et catholique convaincu, il voyait objectivement les principes à suivre au-dessus des personnes en cause.

Ceux qui n'ont pas vu M. Perrier de près à l'œuvre ne sont pas trop surpris de son héroïque détermination d'aller s'enfermer entre les quatre murs d'un monastère lorsqu'ils apprennent que, sans ostentation aucune et avec la loyauté du parfait chrétien, l'éminent homme d'Etat allait puiser la lumière et la force à la bonne source par la pratique de la communion fréquente. C'est aussi à cette source inépuisable et vivifiante qu'Ernest Perrier a trouvé l'énergie suffisante pour accepter de plein gré les plus grands sacrifices et le renoncement complet aux honneurs de ce monde passager, au moment même où la voie s'ouvrait pour lui plus glorieuse encore. De sa retraite silencieuse, il continuera son œuvre en priant Dieu pour nous et pour son pays.

L'INSTITUTEUR RURAL

La très grande majorité des instituteurs fribourgeois sont nés à la campagne et, très souvent même, de familles d'agriculteurs. Ils sont les fils robustes du sillon. S'il le fallait, beaucoup auraient encore faire siffler la faux sous les ardents rayons de messidor ou, les deux mains appuyées sur le manche de la charrue, creuser profond et tracer droit. Ils ont le goût de la terre. Ils ont le coup d'œil sûr. Ils ne passent pas près des champs de blés vermeils, des vertes prairies, des vergers en fleurs sans leur donner un regard de connaisseur. Ils partagent les soucis et les craintes de tous les villageois. Ils ont pour les champs, pour les biens de tout le monde, la tendresse que chacun réserve pour les siens propres.

Il est bien loin le temps où, au fond de nos campagnes, l'instituteur, les yeux cachés derrière de grosses lunettes, cravate noire, redingote râpée, pantalon au fond luisant, donnait en demi-savant, baguette à la main, un savoir tout superficiel. Nous aimons mieux nous le représenter simple, enseignant sans pédantisme le catéchisme, la bible, l'écriture et quelques rudiments de français et de calcul. Fils de paysan, demi-paysan lui-même, il était aimé des paysans qui ne lui en demandaient pas davantage. S'il ignorait les logarithmes, les équations du second degré, tous les héros et les héroïnes de nos auteurs classiques, il savait, par contre, cuber un tas de foin, toiser un champ, déchiffrer ou composer une lettre, débrouiller quelques chicanes villageoises à l'aide du code. Le paysan lui savait gré des services pratiques qu'il lui rendait et on aimait à le lui témoigner en lui apportant une douzaine d'œufs, un poulet, un lapin ou en lui faisant goûter le rôti quand on tuait le porc ou le veau gras.

Le maître d'aujourd'hui s'habille, se tient et marche comme tout le monde. Il évite tout laisser aller vulgaire, fuit toute recherche,